



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

demandeurs d'emploi

Question écrite n° 90537

Texte de la question

M. Frédéric Roig attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les critères d'accès à une formation pour les demandeurs d'emploi. En effet, dans certains cas est demandée une ancienneté de chômage de six mois pour pouvoir bénéficier d'une formation. Or, dans le cadre d'une réorientation de carrière, une personne peut souhaiter rapidement se former pour sortir du chômage au plus vite. Elle devra alors attendre six mois au chômage pour pouvoir bénéficier enfin d'une formation. Il est nécessaire de simplifier les procédures pour que la démarche personnelle soit davantage prise en compte, afin de rendre possible une réorientation rapide et permettre à une personne de sortir vite du chômage. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce que le Gouvernement souhaite mettre en place pour proposer immédiatement une formation à tout nouveau chômeur.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Roig](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90537

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2015](#), page 8022

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)